

Questions à Daniel Chomet, président du comité de bassin de la Martinique à propos du réseau des îles bassins ?

Pouvez-vous nous expliquer la genèse de ce réseau des îles de bassins ?

En quelle année a-t-il émergé ? Pour quelle raisons ? Qui en fait partie ? Quand a-il- été effectivement « acté » ?

Le réseau des petites îles-bassin émane de la volonté politique du Comité de Bassin de la Martinique. Depuis son installation en 1996 les acteurs du comité de bassin font face à des difficultés pour la mise en œuvre des réglementations françaises et européennes sur l'eau : exigüité du territoire et prise en compte insuffisante du lien terre mer extrêmement prégnant chez nous, manque de référentiels relatif aux milieux aquatiques tropicaux (mangroves, récif coralliens,...), retard important de développement des infrastructures d'eau et capacité financière très limitée des acteurs locaux, interpénétration forte des politiques publiques et organisation des acteurs à réinventer,...

Ce constat est également partagé par nos homologues des autres DOM mais jusqu'alors peu de mise en commun des réflexions et solutions a eu lieu.

L'idée d'un réseau des îles-bassin avait été avancée lors de précédentes réunion internationales et notamment les RIOB, mais ce n'est que lors du Forum Mondial de l'Eau de Marseille qu'il a été effectivement actée dans le cadre de la session consacrée à l'adaptation de la gestion de l'eau aux contextes des région ultrapériphériques. Il se trouve que les outremers européens sont dans leur grande majorité des îles bassins.

Une charte fondatrice et d'adhésion au réseau a été présentée et validée par les participants. Le Réseau est porté par l'Office De l'Eau Martinique qui, dans le cadre de sa mission institutionnelle de coopération internationale, en assure les moyens techniques et la promotion. Il s'adresse en premier lieu aux outremers européens (DOM et PTOM) mais également aux partenaires régionaux de la zone ACP. Le réseau devrait se structure d'ici à 2013, d'ores et déjà des acteurs des bassins des Açores, de la Martinique, la Guadeloupe, Sainte-Lucie, Saint-Martin, Trinidad, la Nouvelle Calédonie et la Polynésie ont manifesté leur intérêt et leur soutien à cette démarche

Quels sont les objectifs de ce réseau des îles de bassins ?

Il a pour but la mise en réseau des acteurs de la gestion de l'eau par bassin des DOM et plus largement de l'outre-mer européen. L'objectif principal est d'aider à la mise en œuvre de la DCE sur ces bassins singuliers et se donner les moyens d'un dialogue constructif avec la commission pour optimiser les conditions de mise en œuvre de la DCE.

- Proposer une plateforme d'échange sur la gestion de l'eau, la gouvernance des basins hydrographiques et le financement des politiques de l'eau en contexte insulaire,*
- Permettre le partage de connaissance sur les écosystèmes iliens tropicaux et subtropicaux et le développement des référentiels adaptés,*
- Mutualiser, lorsque cela s'avère pertinent, les travaux de recherche et autres études,*
- Réaliser la promotion de la Gestion Intégrée de Ressources en Eau (GIRE) en l'adaptant au contexte des îles bassins,*

- *Renforcer le rayonnement régional des RUP et développer des axes de collaboration solides sur les questions d'eau avec les voisins caribéens.*
- *Améliorer la représentation de ces territoires dans les instances mondiales et suprarégionales s'occupant de gestion de l'eau.*

Quelles sont les perspectives ? y-a-t-il des actions qui vont être menées dans ce cadre que vous souhaitez nous citer ?

Outre la mise en place effective du réseau et sa promotion, avec une conférence espérée depuis 2012 pour 2013/2014, le développement du référentiel de connaissance sera la première action notable.

Il s'appuiera d'ailleurs sur la base Cart'Eau développée par l'Onema.

A plus lointaine échéance, il est envisagé de développer des plateformes régionales (caraïbe, océan indien, ...) de formation aux métiers de l'eau en relation avec la formation initiale et basés sur une évaluation précise des besoins.

Par ailleurs un groupe expert sur les questions de financement et de gouvernance des politiques de l'eau dans les îles bassin de l'outre mer européen devrait être mis en place rapidement. Il travaillera notamment sur les questions posées par l'évolution institutionnelle de nos territoires.